

IDI confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA-PME

IDI, société d'investissement cotée spécialisée dans les entreprises du mid market, confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA-PME pour 2021-2022 conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014, puisqu'elle dispose de moins de 5 000 salariés, d'une part, et d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros et d'un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions de l'IDI peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos de l'IDI

L'IDI, pionnier du capital investissement en France, est une société d'investissement cotée spécialisée depuis 50 ans dans l'accompagnement des PME et ETI. L'IDI propose aux entrepreneurs français du temps, des moyens et une équipe d'investissement pérenne et expérimentée pour accélérer leur croissance en France et en Europe. La croissance générée a ainsi profité aux parties prenantes, et notamment les actionnaires, qui ont pu bénéficier depuis l'introduction en bourse en 1991 d'un taux de rendement interne annualisé, dividendes réinvestis, de 15,03 %.

IDI est cotée sur Euronext Paris. ISIN : FR000 0051393 – Bloomberg : IDIP FP - Reuters : IDVP.PA

Contact investisseurs

Tatiana Nourissat
+ 33 1 55 27 80 00
t.nourissat@idi.fr

Contacts presse

Jérôme Goer
+ 33 6 61 61 79 34
j.goer@verbatee.com

Valérie Sabineu
+33 6 61 61 76 73
v.sabineu@verbatee.com